



Grand Conseil
Délégation aux affaires extérieures

Grosser Rat
Delegation für auswärtige Angelegenheiten

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Projets de lois portant adhésion à la convention sur les engagements de police intercantonaux (IKAPOL) du 14 mars 2006 et adhésion à sa modification du 12 avril 2024

1. Déroulement des travaux

La Délégation aux affaires extérieures s'est réunie comme suit :

Membres	11.12.2024
ARLETTAZ-MONNET Géraldine, PLR/FDP, présidente	X
BARRAS Lucien Les Vert.e.s, vice-président	X
AYMON Valentin, PS/GC, rapporteur	NENDAZ Sébastien
BIFFIGER Paul, SVPO	X
DUCHOUD Andrea, PLR/FDP	X
FUMEAUX Damien, UDC	X
LATTION Eric, Le Centre	Excusé

Service parlementaire

PORCELLANA Diane, collaboratrice scientifique

Administration cantonale

FAVRE Frédéric, Conseiller d'Etat, Chef du Département de la sécurité, des institutions et du sport

VARONE Christian, Commandant de la Police cantonale (excusé)

PRAZ Alexandre, Adjoint du Commandant de la Police cantonale

2. Présentation du projet

La Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) a adopté, le 14 mars 2006, la Convention sur les engagements de police intercantonaux (IKAPOL). Le Conseil d'Etat valaisan avait rendu là-même année une décision d'adhésion à la convention.

La CCJP a adopté, le 12 avril 2024, la révision de la convention visant à actualiser le contenu concernant des aspects organisationnels et linguistiques et à adapter le tarif de l'indemnité intercantonale de 600 à 750 CHF.

Le Conseil d'Etat soumet formellement au Grand Conseil l'adhésion du Canton du Valais à la présente convention pour validation, conjointement à sa révision partielle de 2024.

Pour davantage de détails, nous vous renvoyons au message du Conseil d'Etat accompagnant les projets de lois.

3. Débat et vote d'entrée en matière

3.1. Débat d'entrée en matière

Pas de demande de parole.

3.2. Vote d'entrée en matière

L'entrée en matière est **acceptée à l'unanimité**, par les 6 membres présents de la délégation.

4. Lecture article par article

Pas de demande de parole.

5. Débat et vote final

5.1. Débat final

Pas de demande de parole

5.2. Vote final

La Délégation aux affaires extérieures **accepte les projets de lois à l'unanimité** des 6 membres présents de la délégation.

Sion, le 22 janvier 2025

La présidente
Géraldine Arlettaz-Monnet

La rapporteuse
Andrea Duchoud